

Budget 2013 >

Consolider l'existant et préparer l'avenir

Le 25 mars dernier, les différents budgets de la Communauté de communes du Trièves ont fait l'objet d'un vote à une large majorité. Vous trouverez dans ce 2^{ème} numéro du *Journal du Trièves*, trois pages spéciales consacrées aux finances de la collectivité, aux perspectives des services et aux projets envisagés.

➔ La situation financière au terme de l'exercice 2012 est saine mais la marge de manœuvre demeure très étroite.

En effet, sans aucune augmentation de la fiscalité, il va falloir mener certaines actions reportées en 2012 tout en assurant de nouveaux services, notamment liés à la réforme des rythmes scolaires qui s'annonce coûteuse. La vice-présidente en charge des écoles, mettra à profit l'année 2013 pour mettre en œuvre, en concertation avec les enseignants, les parents, les associations, un véritable projet à ce sujet (voir page 3). Il va être nécessaire aussi d'envisager d'importants investissements relatifs aux écoles et au secteur de la petite enfance (voir page 5). Au niveau du fonctionnement, des dépenses nouvelles seront liées essentiellement à l'ouverture d'une nouvelle halte-garderie à Clelles (voir page 8), au soutien aux associations pour lesquelles la Communauté de Communes du Trièves a décidé de faire cette année un effort supplémentaire. Ces associations remplissent souvent une fonction de service public dans les domaines sportif (formation des jeunes), culturel (je pense ici à la musique notamment) ou social (ADMR entre autres). Au total, soixante mille euros de plus seront répartis équitablement entre elles. Au-delà de ce nécessaire objectif de maîtrise des dépenses, il faut se garder de tout immobilisme et réfléchir dès maintenant aux orientations et actions possibles que la Communauté de Communes du Trièves devra, dans un futur proche, impulser et conduire. Mais je l'affirme haut et fort, l'avenir ne pourra se construire que sur des bases financières solides.



Trièves
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Samuel Martin
Président de la communauté
de communes du Trièves

10 et 11 août 2013
à Gresse-en-Vercors



L'évènement de l'été !

VOIR
PAGE 6

Social & personnes âgées

Des missions de solidarité partagées

Parmi les services rendus à la population, ceux de l'aide sociale et de la solidarité sont essentiels. Tour d'horizon global des compétences institutionnelles et des missions relevant du milieu associatif.

Réfléchir et agir en réseau

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est une entité administrative au fonctionnement paritaire* rattachée à la CCT. Sa mission principale consiste à gérer l'Établissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes de Monestier de Clermont (voir encadré sur l'Âge d'or page 2). Pour autant, selon Marie-Jo Villard, vice-présidente en charge du social et des personnes âgées, le CIAS a le devoir de se pencher sur l'évolution de ses missions. « Ici comme ailleurs, la vie quotidienne des habitants subit continuellement des changements et notre rôle est d'analyser de près ces évolutions et d'adapter des politiques publiques capables de répondre aux difficultés des uns et des autres ». En février 2013, pour la première fois, était organisée une rencontre réunissant l'ensemble des acteurs du territoire notamment les communes et leurs CCAS. « Une nouvelle dynamique de solidarité locale se met en marche, le diagnostic de proximité fait à l'échelle des villages est précieux, il doit nous permettre d'agir efficacement avec les

services du Conseil général et les associations ». Cette volonté est d'autant plus importante que les problèmes liés au milieu rural sont tout à fait spécifiques : en s'installant loin de la ville, beaucoup découvrent, parfois trop tard, que les dépenses du foyer peuvent douloureusement s'accroître. Le CIAS se réunit 4 ou 5 fois par an. Il participe aussi à la tenue d'une veille sociale annuelle qui enrichit le dispositif. Cette réunion élargie à d'autres partenaires a pour mission d'évoquer très concrètement tous les problèmes : isolement, logement, déplacements, accès aux droits. « En ces temps difficiles, les CCAS vont peut-être connaître davantage de sollicitations » analyse Marie-Jo Villard, qui ajoute : « je m'aperçois au niveau de ma commune que toutes les tranches d'âges et que tous les milieux sociaux peuvent être confrontés à des difficultés importantes ».

*Le conseil d'administration est composé à part égale d'élus et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale et/ou éducatif (des professionnels mais aussi des bénévoles associatifs).



Le travail des salariés et des bénévoles des différentes associations (ADMR et SIAD) est source d'échanges et de liens chaleureux. Chaque bénéficiaire est informé des aides financières qu'il peut, selon ses ressources, recevoir du Conseil général, des mutuelles ou de la CAF.

**en
bref**

Solidarité

► Contacts utiles

A Mens :

ADMR : 09 64 43 60 75

SIAD : 04 76 34 67 83

A Clelles :

ADMR : 04 76 34 14 79

SIAD : 04 73 34 05 50

A Monestier de Clermont :

ADMR et SIAD : 04 73 34 05 50

L'important travail de terrain des associations

Pour aider les structures associatives à vocation sociale, le CIAS a inscrit dans son budget 2013 une participation financière augmentée de 20000 euros. Premier bénéficiaire, le réseau de l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural) et du SIAD (Services infirmiers d'aide à domicile). Au total, quatre associations locales s'organisent pour répondre aux besoins ponctuels des habitants (soins, portage de repas, aide au ménage etc...). Les bénéficiaires sont en majorité des personnes âgées mais toutes les tranches d'âge sont concernées puisqu'il s'agit de répondre par exemple aux besoins de toute personne ayant été victime d'un accident et qui se trouve en situation de handicap provisoire ou d'aider pour un temps une future maman dans l'obligation de rester couchée. « *Même s'il est lourd et prenant, notre*

engagement bénévole est aussi passionnant car les relations humaines et les échanges qu'il engendre sont vraiment très riches ». C'est en ces termes que Chantal Berthier, présidente de l'ADMR du canton de Clelles parle de son implication. Comme beaucoup d'autres, elle déplore le manque de bénévoles mais avec ses partenaires elle fait face et s'investit fortement. « *Ce n'est pas toujours simple, on se retrouve à assumer des tâches parfois tout à fait nouvelles comme gérer du personnel ou assurer le suivi de dossiers techniques et administratifs de plus en plus complexes. Heureusement, le réseau départemental des ADMR est là pour nous soulager, c'est lui qui prend en charge par exemple les fiches de paie de nos dix salariés* ». Là encore, le dévouement des bénévoles et des professionnels donne tout son sens au joli mot de solidarité ❖

Aides aux associations du secteur social : 47 000 euros. Pour les ADMR, les SIAD, Les Amis de l'Âge d'or, Cueille la vie, les clubs du Platary et du Bel âge et l'Amicale des donneurs de sang.

Le social en commun

La Communauté de communes du Trièves vient de signer une convention triennale de développement local avec le Conseil général de l'Isère. Dans le cadre de cet accord, des financements permettent de développer une politique sociale partagée dont les axes majeurs visent à prévenir l'isolement et les exclusions et à favoriser les rencontres, les échanges et la participation des habitants.

Centres sociaux > Proximité et polyvalence des services regroupés

Le Conseil général et les associations assurent les interventions de solidarité au niveau individuel en gérant les allocations ou les aides personnalisées. Sur le Trièves, deux lieux font office de centre médico-social : le Granjou à Monestier de Clermont et Les Aires à Mens. Les services sont multiples et couvrent un vaste champ d'action avec les permanences d'assistantes sociales, de conseillères en éducation sociale et familiale ou de professionnels capables d'aborder des problèmes de formation, d'habitat, de retraite, de handicap etc... Au granjou, une permanence du planning familial est à l'étude ❖

A Mens :

Centre socio-culturel "les Aires" :

04 76 34 49 80

A Monestier de Clermont :

Centre socio-culturel "le Granjou" :

04 76 34 28 40



Personnes âgées

Bien vivre à l'Âge d'or

L'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) situé à Monestier de Clermont est un établissement médico-social que le langage courant nomme plus simplement « *maison de retraite* ». Ce sont près de 50 agents qui interviennent dans l'établissement : agents administratifs et techniques, médecins, infirmières, aide-soignantes, auxiliaires de vie, psychologues, animateurs etc... autant de femmes et d'hommes dévoués au bien-être quotidien des résidents. Leurs missions : accueillir et prendre en charge des personnes âgées dépendantes physiquement et/ou psychologiquement, dans le respect de la liberté et de la dignité de chacun dans un cadre permettant à tous de trouver sa place. L'accueil des résidents et de leurs familles se fait dans des locaux neufs et adaptés (les travaux d'entretien sont réalisés par les agents des services techniques de la CCT). Au total, on compte 30 places en chambre individuelle pour de l'accueil permanent, 14 places en Unité Psycho Gériatrique,

2 chambres pour des séjours temporaires. L'Âge d'or propose également 2 places d'accueil de jour. « *Chacun de nous occupe ses fonctions de gestion du quotidien avec dévouement* » affirme l'animatrice de l'établissement qui parle de son travail et de celui de ses collègues avec enthousiasme. « *Les divers ateliers proposés sont un plus nécessaire. Les résidents y participent à leur convenance. Nous leur proposons des temps d'expression, des exercices de psychomotricité ou bien encore de la gymnastique douce* ». Les loisirs ne sont pas en reste : chants, cuisine, bricolage et promenades agrémentent les journées. Parfois des visiteurs surprise viennent passer le bonjour : des enfants pour le carnaval ou des musiciens amateurs. Une présence fortement appréciée tant elle est génératrice de chaleur humaine. « *L'association des Amis de l'Âge d'or nous apporte aussi régulièrement son soutien* » indique l'animatrice avant de prendre le bras d'une dame pour l'aider, en douceur et avec le sourire, à pénétrer dans l'ascenseur ❖

L'Âge d'or- Parc Louis Samuel

A Monestier de Clermont : tél. : 04 76 34 11 75



Le Collectif d'entraide du Trièves Quand solidarité rime avec dignité

Animateur d'une quarantaine de bénévoles sur Mens et Monestier de Clermont, le président Pierre Pellerin explique : « nous ne demandons pas de subventions à la Communauté de communes du Trièves car nous n'en avons pour l'instant pas besoin. Les apports du Conseil général, les donations diverses (dont 3500 euros en provenance des communes) et le système que nous avons mis en place suffisent. Par contre, le travail en réseau et le support technique de la collectivité sont très importants ». A Mens comme à Monestier de Clermont, les principales prestations de l'association sont au nombre de trois. D'abord la boutique. On y trouve essentiellement des objets divers et des vêtements. Tout le monde peut venir acheter. Chaque euro collecté sert à financer la seconde prestation de l'association : l'aide alimentaire. Cette aide se traduit par la fourniture de colis d'alimentation d'un montant d'environ 30 euros qui coûte au final seulement 1 euro aux bénéficiaires. Ces derniers viennent voir l'association après qu'une demande ait été formulée auprès d'une assistante sociale. En 2012, 650 colis ont été fournis par le Collectif d'entraide du Trièves. Dernier volet : l'épicerie solidaire. « Depuis peu, nous avons



mis sur pied un système qui redonne de la confiance et de la dignité aux gens dans le besoin. Personne ne souhaite d'un assistantat systématique. Pour bénéficier des produits vendus à tout petits prix, les familles viennent parler avec nous des difficultés qu'elles traversent. Un contrat entre elles, l'assistante sociale et nous se dessine : l'accès à la boutique est permis pour un temps donné, à charge pour les bénéficiaires de consacrer les économies ainsi réalisées pour essayer de résoudre un problème particulier comme par exemple le remplacement d'un appareil ménager ». Même si Pierre Pellerin n'aime pas l'expression, on peut parler ici du principe de « donnant-donnant ». Un principe nouveau qui a déjà rendu service à près d'une trentaine de foyers Triévois.

Collectif d'entraide du Trièves
182 bis Grand'rue
A Monestier de Clermont :
Tél. : 04 76 34 15 76

en
bref

Vie scolaire

► Un clic pour payer

Afin de faciliter le règlement des factures de cantine et de gardes périscolaires, la CCT propose aux familles un dispositif de paiement sur internet (TIPI : Titres Payables Par Internet). Toutes les informations pratiques seront communiquées par le biais des factures.

Pratique ► service de la vie scolaire
tél. : 04 76 34 46 61

Réflexion globale
Toutes les communes y compris celles ayant conservé la gestion de leurs écoles se sont réunies pour envisager conjointement les impacts de la réforme. Ce travail de concertation et d'échanges va être poursuivi.



ZOOM

www.education.gouv.fr/rythmes-scolaires

Vie scolaire

Prendre le temps de bien réformer

Au sein des écoles gérées par la CCT, la réforme des rythmes scolaires voulue par l'actuel gouvernement s'appliquera en septembre 2014. La possibilité de la mettre en place dès la rentrée 2013 n'a pas été retenue par les élus afin que tous les aspects de ce changement majeur soient correctement pris en compte par l'ensemble des acteurs concernés.

Que dit la loi ?

Les spécialistes des rythmes de l'enfant s'accordent à dire que la semaine de 4 jours provoque une extrême concentration du temps, source de fatigue et de difficultés scolaires. À l'inverse d'une situation inadaptée et préjudiciable à l'apprentissage, la réforme des rythmes scolaires (décret du 25 janvier 2013) vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger les journées et à prévoir des temps d'enseignement en adéquation avec la faculté de concentration des élèves. Ainsi, dès la réforme appliquée, les 24 heures d'enseignement obligatoire seront étalées sur 9 demi-journée incluant le mercredi matin*. La journée de classe allégée de 45 minutes en moyenne sera de 5h30 maximum, la demi-journée de 3h30 maximum et la pause déjeuner de 1h30 au moins. En plus de ces dispositions, des activités pédagogiques complémentaires aux heures de cours seront mises en place par petits groupes afin de suivre de plus près les écoliers en difficulté. Les élèves non concernés par ces activités seront accompagnés dans leur travail personnel ou se verront proposer d'autres activités prévues dans le projet d'école.

1^{ère} étape : une nécessaire analyse technique et financière

Déterminer ce que sera demain la journée d'un écolier se révèle particulièrement difficile tant sont nombreux les différents éléments à prendre en compte. Consciente de la complexité du chantier qui s'ouvre, Marie-Claire Brizion, vice-présidente en charge de la vie scolaire met en place, dès le mois d'avril, une commission chargée d'examiner en priorité tous les aspects techniques du problème : « il nous faut étudier de très près les multiples conséquences de chaque scénario ».

rio : sur quels créneaux horaires recruter le personnel et les animateurs qualifiés qui devront encadrer les enfants ? Comment s'adapter aux disponibilités des transports scolaires ? Comment adapter les services de la cantine avec la réorganisation éventuelle de la pause de mi-journée ? Des dizaines de questions imbriquées les unes dans les autres qu'il faut nous poser avec l'ensemble des partenaires : l'inspection d'académie, les enseignants, les parents d'élèves, les associations, les institutions sportives et culturelles etc... Des propositions concrètes devront émerger d'ici quelques mois ».

Enfin, sur le plan purement budgétaire, les impacts sont nombreux. L'ajout du mercredi matin par exemple entraînera la mise en place ce jour-là de tous les services mis en œuvre par la CCT notamment le fonctionnement de la cantine et la présence des ATSEM auprès des classes de maternelles. Cette dépense nouvelle ne sera pas unique d'où l'impérieuse question : quel montant global faudra-t-il au final inscrire au budget 2014 ?

2^{ème} étape : élaborer un projet éducatif territoriale

Le réaménagement des temps scolaires entraîne automatiquement la création d'activités périscolaires dont la fonction est de prolonger le service public de l'éducation. C'est aux collectivités qu'incombe la responsabilité du contenu de ces activités périscolaires. Elles doivent dès maintenant concevoir un Projet éducatif territoriale (PEDT). Le but étant de mobiliser toutes les ressources du territoire pour proposer in fine aux élèves un parcours éducatif de qualité. Ce volet sera lui aussi examiné avec tous les partenaires au sein de la commission spéciale dirigée par Marie-Claire Brizion ♦

*ou le samedi matin, pour les collectivités qui en feront la demande. Cette dérogation ne pourra être accordée que si l'intérêt des élèves reste la principale priorité.



Finances

Conforter l'existant et préparer l'avenir

Le Budget 2012, le premier de la nouvelle Communauté de Communes du Trièves, fut élaboré dans la difficulté liée à la nécessité de fondre en un seul, six budgets autrefois autonomes et d'unifier des pratiques comptables disparates. Ce budget ne dégagait alors aucun excédent et n'était équilibré que grâce aux excédents accumulés par les anciennes structures. Il était donc impossible d'autofinancer d'éventuels investissements. Grâce à une gestion rigoureuse et prudente, grâce à l'effort des services et aux décisions de report de certaines actions envisagées, le compte administratif - c'est-à-dire le budget réalisé - s'est clôturé sur un excédent d'environ un million d'euros. Ce résultat correct ne doit pas conduire à baisser la garde ni à relâcher les efforts consentis. Le président, Samuel Martin, l'affirme clairement : *"le budget 2013, sera encore un budget de transition où continuera à dominer une certaine prudence. Mais une prudence en aucun cas synonyme d'inaction"*.

Les chiffres

Dépenses réelles de fonctionnement

8 793 645 €

Investissement

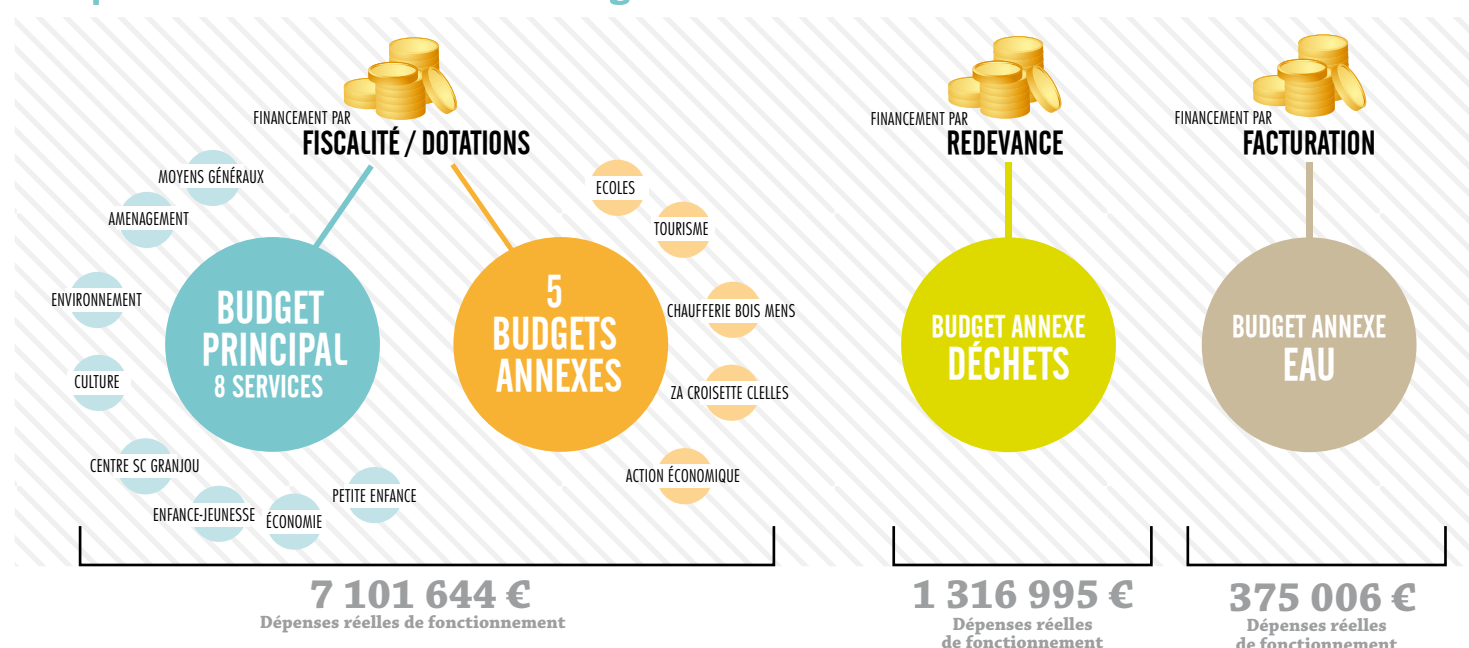
1 058 064 €

ZOOM

Des finances concertées

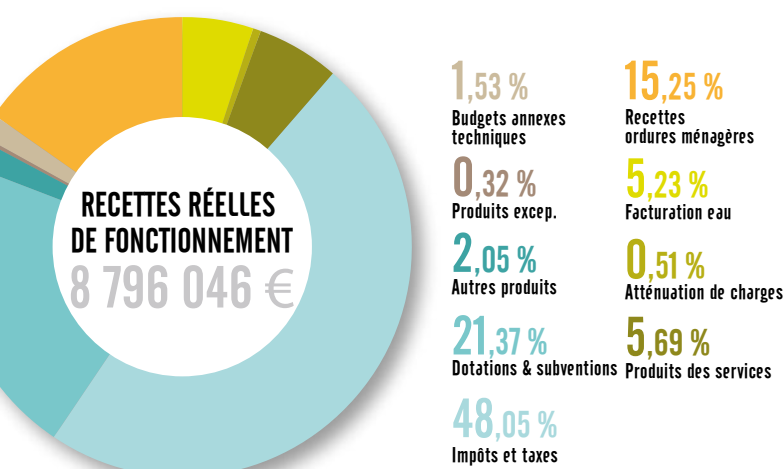
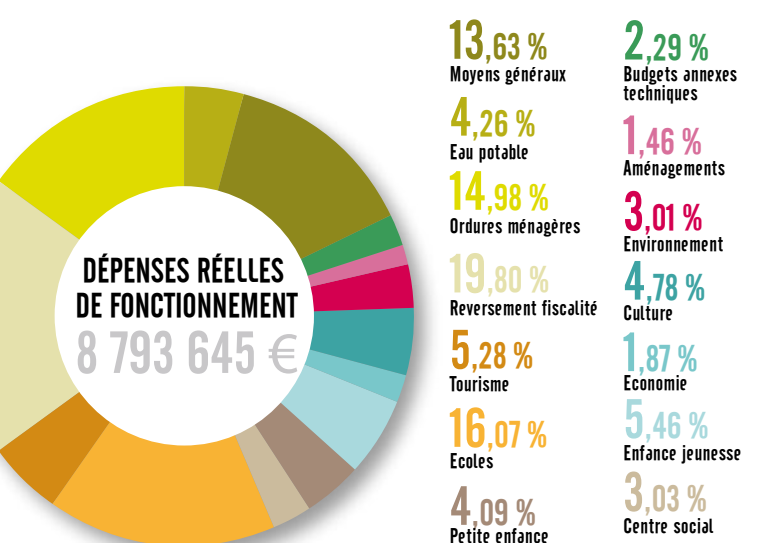
Votés à la majorité le 25 mars 2013, les budgets primitifs résultent d'un travail entrepris dès octobre 2012 par les services en collaboration avec les vice-présidents, du Débat d'Orientations Budgétaire qui s'est tenu le 28 janvier 2013 et de la Commission Finances qui s'est réunie le mercredi 13 février 2013.

Comprendre la structure des budgets de la communauté de communes du Trièves



A noter >

Des passerelles existent entre tous les différents budgets, des subventions d'équilibre peuvent être versées pour répartir les moyens financiers là où ils sont nécessaires



Fonctionnement >

Les principales actions 2013

Comme le montre la structure des différents budgets, les missions ou compétences de la CCT sont nombreuses. L'élaboration du budget annuel est prévue pour que chaque service rendu à la population puisse se faire dans les meilleures conditions. Pour 2013, parce que le bilan positif de l'année 2012 le permet, des efforts supplémentaires et nouveaux ont été retenus. En voici la liste non exhaustive :

- *Un soutien financier plus important en direction des associations* de sports et de loisirs, culturelles et sociales du Trièves soit + 60. 000 €. Au total : environ 150000 € pour les 3 secteurs.

- *Une politique de développement et de soutien en faveur des structures de petite enfance* : financement du fonctionnement de la nouvelle Halte-garderie de Clelles et compensation financière de la politique de désengagement du Conseil Général de l'Isère soit 53250 € supplémentaires.

- Organisation de la fête du bleu les 10 et 11 août à Gresse en Vercors, recherche d'économies d'énergies dans les bâtiments de la collectivité, travaux d'entretien et d'aménagement des sentiers de randonnée, travaux d'entretien du patrimoine (35 bâtiments) et des logements locatifs, réalisation de supports d'information dont une plaquette touristique, étude sur le positionnement économique du Trièves, accompagnement à la création d'activités sur le territoire, mise en place de modes de paiements simplifiés pour la population etc...

Investissements >

Les grandes opérations 2013

Des études d'aménagement (ZA de la Coynelle à St-Martin de la Cluze, structure petite enfance à Mens, groupe scolaire et cantine à Monestier de Clermont-voir page 5), la modernisation du parc informatique, des travaux dans les bâtiments, le renouvellement du parc de véhicules...

Fiscalité > Pas de hausse des impôts locaux*

La CCT est sous le régime de la fiscalité mixte : elle perçoit la CFE unique (ex-taxe professionnelle) ainsi qu'une fiscalité additionnelle assise sur les taxes ménages. En 2013, et compte tenu du résultat financier de l'exercice 2012, le conseil de communauté a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ils restent inchangés : taux CFE : 28,12 %, taux taxe d'habitation : 7,78%, taux foncier bâti : 0%, taux taxe foncier non bâti : 2,99 %.

* au niveau de la communauté de communes

Les emprunts >

Un endettement modéré

La CCT n'a pas eu recours à l'emprunt en 2012 et ne prévoit pas de le faire en 2013. L'encours de la dette au 31 décembre 2012 pour l'ensemble des budgets (hors eau potable) s'élève à 1 962 000 €. Cela représente un endettement par habitants de 203 €. La moyenne pour les communautés de communes de 5000 à 10000 habitants se situe à 182 €/hab.

Des projets importants en cours de réflexion

Groupe scolaires et cantines de Monestier de Clermont

L'état des lieux : Un groupe scolaire primaire exigu qui doit évoluer compte tenu de la hausse des effectifs, un groupe scolaire maternel vieillissant et installé dans des locaux précaires, 3 lieux de restauration pour les élèves de Monestier de Clermont dont certains doivent emprunter un bus pour aller déjeuner. Compte tenu de ces contraintes, la CCT a lancé une étude pour connaître les conditions techniques et financières de l'extension des deux groupes scolaires et pour arbitrer entre l'aménagement des locaux existants ou la construction d'un groupe scolaire primaire et maternel incluant un espace unique de restauration pour tous les élèves.

La halte-garderie de Mens

Les locaux actuels de la halte-garderie de Mens sont peu adaptés à l'accueil de jeunes enfants et nécessitent une mise aux normes. Lancée en 2011 par l'ancienne communauté de communes de Mens, l'étude de faisabilité en vue de la construction d'une structure petite enfance à Mens doit être complétée et travaillée en collaboration avec l'association porteuses, la commune et les différents partenaires financiers (CAF, Conseil Général...).

Libre expression

Sincérité budgétaire ? Des élus communautaires qui doutent...

Le vote du budget est un acte fondamental dans le fonctionnement d'une collectivité. Le budget détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. C'est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. Pour qu'un choix politique puisse se faire, que des orientations puissent être définies avec clarté il est primordial que l'élaboration du budget soit la plus précise, la plus sincère et la plus rigoureuse possible. Le budget de fonctionnement 2013 proposé au vote prévoit un déficit d'environ 300 000€ (sans compter le remboursement des emprunts). Le budget s'équilibre grâce à la trésorerie, pour simplifier « la cagnotte » de la communauté de commune. En clair, cela veut dire, si les prévisions sont justes que notre collectivité n'arrive pas à dégager de trésorerie pour investir et s'appauvrit année après année (sa capacité d'autofinancement est négative). Pourtant nous savons que de nombreux investissements sont nécessaires et à court terme (groupe scolaire de Monestier de Clermont, Garderie de Mens...). Si le budget proposé est sincère et que cette situation est chronique (les dotations ne devraient pas augmenter) il paraît impensable de ne pas réagir et de prendre les devants. Les solutions ne sont pas multiples : soit augmenter la fiscalité, soit diminuer les dépenses d'où la nécessité d'établir des priorités, une feuille de route, tout simplement un projet. L'autre hypothèse, le budget proposé est élastique et comme il a été dit par l'exécutif, pas d'inquiétude, toutes les actions ne seront pas réalisées, certaines dépenses ont été gonflées par prudence. Pour simplifier, pas de souci nous finirons l'année à plus 200 000€. Nous pourrions nous réjouir de cette prudence sauf si c'est un moyen d'éteindre tout débat, toute proposition, de continuer de naviguer à vue. Ce n'est dans tout les cas pas le signe d'une gestion rigoureuse. L'expérience de 2012 (budget voté avec un déficit proche de 600 000€ et résultat en fin d'année à plus 300 000€, soit une approximation d'environ 900 000€) nous fait craindre une issue similaire. Se pose tout simplement la question de la sincérité budgétaire. C'est pour ces raisons que plusieurs élus communautaires (13) se sont abstenus ou ont voté contre ce budget.

Christophe Drure, Annette Pelegrin, Michel Guiguet, Pierre Suzzarini, Frederique Aubert, Gerard Beaup, Sophie Reichmuth, Thierry Schoebel, Nadine Serpolet, Jean-Paul Maubert, Guillaume Gontard, Gérard Chevally, Fabrice Bon.

Budget annexe

Déchets : services multiples !

Une redevance aujourd'hui identique à l'échelle du Trièves, pour financer des services multiples et variés

Montant de la redevance.

La redevance des ordures ménagères est calculée en fonction du besoin de financement. En 2012, les 3 ex-communautés de communes avaient votées chacune leur redevance : **138 euros** pour le canton de Clelles, **151 euros** pour celui de Monestier de Clermont et **157 euros** pour celui de Mens. Pour 2013, le montant a été harmonisée sur l'ensemble du territoire, il s'élève à **148 euros**. L'augmentation pour les habitants du canton de Clelles s'explique par l'accès désormais libre et gratuit aux déchèteries.

A quoi sert la redevance ?

Au ramassage des ordures ménagères.

La Communauté de Communes collecte les ordures ménagères sur la totalité de son territoire avec son personnel. La collecte des ordures ménagères représente plus de 1000 km de circuit par semaine.

A la collecte des bacs de tri

Mis en place sur chaque commune des colonnes d'apport volontaire destinées aux papiers, verres et emballages.

Au fonctionnement des déchèteries

Tous les habitants du Trièves ont accès gratuitement aux deux déchèteries du territoire ainsi qu'à la mini-déchèterie de Clelles

A la plate-forme de compostage à Clelles

Désormais le bois et la ferraille sont séparés de la benne tout venant. Collecte nouvelle des aiguilles des particuliers (conteneurs homologués), des huiles de fritures et des filtres à huile et gasoil.

Au financement d'actions diverses telles que le broyage des déchets verts, l'enlèvement des épaves, la collecte des cartons des professionnels, la collecte des plastiques et des pneus agricoles.



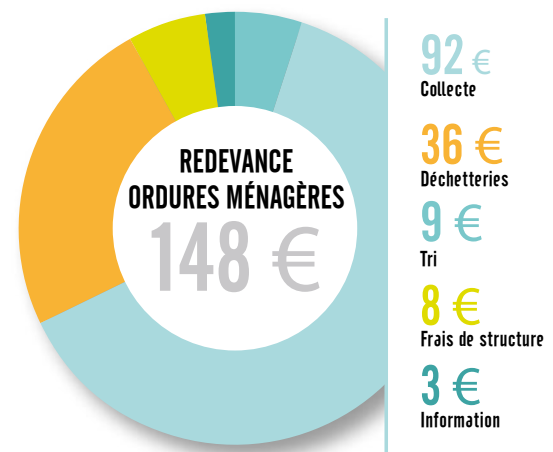
La collecte des ordures ménagères débute tous les jours à 4h du matin. Merci de penser à sortir vos bacs homologués la veille du jour de collecte

Les investissements pour 2013

500 000 € environ sont engagés

afin d'améliorer et de maîtriser le coût du service :

- Achat d'un camion de collecte des colonnes de tri pour assurer en interne cette prestation.
- Acquisition de deux broyeurs afin d'assurer une prestation de broyage des déchets verts pour les particuliers à l'échelle du Trièves.
- Acquisition d'une nouvelle benne de transfert afin de réduire le nombre de transferts des déchets vers le centre d'incinération.
- Poursuite du programme d'installation des containers semi-enterrés pour le tri sélectif : plus pratique et plus esthétique !
- Sécurisation et mise aux normes des déchèteries.
- Etude pour la mise en place d'une ressourcerie à l'échelle du Trièves.



Les chiffres

Dépenses réelles de fonctionnement

1 316 995 €

Investissement

500 000 €

ZOOM

Le service déchets en quelques chiffres

10 agents
3 véhicules de collecte
3 circuits
2 déchèteries
1 plateforme de co-compostage à Roissard
1 plateforme de compostage et de tri
1 compacteur ordures ménagères de Clelles et Mens avant transfert
3 bennes pour transfert vers l'incinérateur
2 broyeurs (en cours d'acquisition)

en bref

Vente de composteurs

La Communauté de Communes met en vente des composteurs de déchets verts et de cuisine d'un volume de 600 L au prix de 30 €.

Sac offert

Pour vous faciliter le transport de vos déchets recyclables, la Communauté de Communes vous offre un sac de pré-collecte qui est disponible dans les différentes antennes.

Renseignement : 04 76 34 11 22



Budget annexe

Gestion de l'eau et des réseaux

Un service crucial pour la vie quotidienne des habitants.

Trois agents de la CCT exercent le beau métier de fontainier. Ils ont pour mission la surveillance de l'ensemble des installations du service des eaux. En plus de traquer d'éventuelles fuites, parfois provoquées par des mouvements de terrain, ils doivent s'assurer que l'eau qui coule des robinets des 1800 abonnés (près de 3500 habitants) soit toujours d'une qualité conforme aux exigences légales. A la station de traitement de Font Noire située entre St-Michel-les-Portes et la Bâtie, les installations de filtrage et les multiples appareils de contrôle sont à la fois complexes et modernes. Le dispositif dans son ensemble est vérifié plusieurs fois par semaine et il est à noter que les agents sont soumis à une astreinte stricte (7 jours sur 7 et 24h sur 24) afin que tout dysfonctionnement soit réparé le plus rapidement possible. Chaque année environ 200000 m³ d'eau sont acheminés. Les pertes dues aux fuites ne sont pas excessives et les

travaux nécessaires pour les stopper entrepris sans attendre. Enfin, les habitants peuvent croiser les fontainiers lors du relevé des compteurs effectué annuellement en vue de la facturation.

Investissements 2013

En plus d'importants travaux prévus sur le réseau d'adduction cette année, l'acquisition d'une source est prévue afin de sécuriser l'approvisionnement en eau des communes concernées. Le captage de St-Michel les Portes est d'une capacité d'environ 2200 m³/jour. L'été, ce chiffre s'abaisse à 1500 m³/jour. Les 500 m³/jour de la nouvelle source située sur la commune d'Avignonnet devraient permettre de répondre correctement aux pics saisonniers de consommation ❖

La CCT assure la compétence eau potable pour 7 communes du Trièves : St-Michel-les-Portes / Roissard / Monestier de Clermont / St-Paul les Monestier / Avignonnet / Sinard / St-Martin de la Cluze



Contrôle des installations et traitement au chlore à la station de Font noire à St-Michel-les-Portes

Le service des eaux
3 agents
135 km de réseau
8 réservoirs

"Clin d'oeil" patrimoine !

Exposition sur le thème de l'eau au Musée du Trièves à Mens jusqu'au mois de novembre. Tél. : 04 76 34 88 28



Elus, responsables ONF, professionnels de la filière et techniciens ont multiplié les visites de terrain.

Environnement & développement durable

Bienvenue en terre durable !

Pratique • Tél. : 04 76 34 49 10

Depuis 2010, le Trièves fait partie d'un projet européen de développement durable de la bio-énergie. Intitulé Biorégions, ce projet s'achève aujourd'hui, mais il confirme les atouts du territoire pour que de multiples actions s'inscrivent maintenant dans la durée.

Priorité au bois-énergie

Pour les élus et les acteurs économiques, les voyages sont un moyen efficace de découvrir et de comprendre les expériences menées ailleurs. Pour Jérôme Fauconnier, vice-président en charge des ressources naturelles « le projet Biorégions nous a montré, en Allemagne, en Suède et en République Tchèque qu'une gouvernance adaptée et une collaboration entre partenaires publics ou privés permettent de trouver, en matière de développement durable, des solutions économiquement viables et vertueuses sur le plan environnemental ». Ainsi, des mois d'échanges débouchent aujourd'hui sur un vaste plan d'actions et un objectif majeur : d'ici 2020, au moins un tiers de l'approvisionnement énergétique du Trièves (chaleur et électricité) devra venir des sources de biomasse locale.

Il y a quelques années, le Trièves a bénéficié de financements (Etat, Région, Département) dans le cadre du dispositif « Pôle d'excellence rurale ». Il s'agissait alors de créer une nouvelle dynamique économique autour du bois. Grâce à l'implication de nombreux partenaires, des réalisations ont vu le jour : création d'un pôle bois à St-Michel-les-Portes et mise en place de 3 chaufferies collectives. Aujourd'hui, les préconisations issues du projet Biorégions s'inscrivent dans la continuité : assurer

la pérennité de la matière première locale afin de continuer à produire des plaquettes destinées au chauffage et favoriser la commercialisation de bois d'œuvre de qualité (l'obtention du label « Bois des Alpes » est à l'étude). Pour maintenir la production de bois, on pense par exemple à la multiplication des coupes en zones pentues, à la reconcentration des parcelles forestières privées pour une exploitation rentable ou bien encore à la récupération des branches d'habitude laissées sur place. Pas de solutions miracle mais des pistes multiples à étudier en partenariat avec l'Office National des Forêts, qui conduit le travail nécessaire à l'élaboration d'une nouvelle charte forestière.

Vers de nouvelles actions

Le projet Biorégions a permis de réfléchir à la création d'installations destinées à la production de gaz par méthanisation. Il s'agit de profiter d'un processus naturel où la matière organique en se dégradant produit ce que l'on appelle du biogaz. Un groupe de pilotage composé d'élus, d'agriculteurs et de techniciens se met actuellement en place. Il a pour mission d'étudier la faisabilité du système. De multiples pistes sont à examiner,

notamment celle du « matériau » qu'il conviendra d'utiliser : lisier, petit lait, compost etc... Sur ce dossier, pas moins de 3 vice-présidents de la CCT sont mobilisés : Jérôme Fauconnier, Alain Hermil-Boudin (vice-président en charge des déchets) et Marie-Claire Brizion.

Axe de travail supplémentaire : l'amélioration de l'efficacité énergétique. Il faut sensibiliser les particuliers à la modernisation de leurs équipements de chauffage et à l'isolation de leur domicile. En plus de rejeter des particules mal consommées extrêmement polluantes, un poêle mal réglé peut consommer à outrance, un toit mal isolé entraînera des déperditions de chaleur excessives. Mais encore faut-il s'en apercevoir. Eric Bernard, vice-président de la CCT en charge de l'habitat travaille avec les services concernés à l'élaboration de supports d'informations pratiques sur le sujet.

S'engager pour l'avenir

Prévu sur 3 ans, le projet Biorégions touche à sa fin. Selon Jérôme Fauconnier, « il aura permis de poser des bases solides pour l'avenir. Le Trièves est en passe de devenir un territoire exemplaire sur le plan des énergies renouvelables mais les aides financières de l'Europe devront être à nouveau sollicitées pour que nos espérances deviennent réalité » ❖

en
bref

► www.bioregions.eu

Pour en savoir plus sur le projet et ses objectifs : réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre et augmenter de 20% les énergies renouvelables comme le bois par exemple.

► **La biomasse**

Le terme désigne l'ensemble des matières organiques d'origine végétale ou animale pouvant devenir source d'énergie : par combustion (ex : bois énergie), après méthanisation (biogaz) ou après de nouvelles transformations chimiques.

Culture & patrimoine Un petit tour au musée



Les enfants de la classe unique de Saint-Jean d'Hérans lors d'une journée découverte du Musée du Trièves.

Sur l'année 2012/2013, plus de 450 écoliers de classes maternelles et élémentaires ont été accueillis au musée du Trièves pour une découverte pédagogique et ludique du patrimoine du territoire. Les scolaires ne sont pas les seuls à bénéficier de ces visites préparées et encadrées, les enfants des centres de loisirs et les collégiens se déplacent eux aussi avec leurs animateurs ou leurs enseignants. Au même titre que les nombreux accueils au sein des bibliothèques, les déplacements au musée confirment que les équipements culturels sont pleinement adaptés au mariage de la pédagogie et du plaisir.

Pratique • Musée du Trièves à Mens
tél. : 04 76 34 88 28 www.musee-trieves.fr

Patrimoine en ligne

Après dix ans d'existence, le Fonds Documentaire Triévois compte désormais plus de 2000 documents. Cette collection variée de livres, revues, cartes postales et bulletins divers plus ou moins anciens dresse le portrait du territoire en abordant chacune de ses multiples facettes. Une importante mémoire patrimoniale rassemblée au fil du temps grâce aux dons des particuliers que des achats réguliers viennent compléter. Dès le début de l'été, le catalogue des documents sera consultable sur internet, permettant ainsi au plus grand nombre de se faire une idée de la grande richesse des supports disponibles et de susciter l'envie de les consulter. *L'opération a reçu le soutien de la Région Rhône-Alpes et du Conseil général de l'Isère.*

Pratique • Fonds Documentaire Triévois
Tél. 04 76 34 24 70 / fdtrievois@wanadoo.fr

L'agenda culturel du Trièves :
<http://trievesculture.wordpress.com>

Les états généraux de la culture et du patrimoine en Trièves auront lieu le samedi 8 juin au Pot au Noir à St Paul lès Monestier, autour du thème « Vitalité rurale et action culturelle : une politique pour tous », ouvert à tous publics. Vous êtes invités à participer à cette journée de rencontre et de réflexion ainsi qu'à la réunion de préparation du 30 mai à Clelles. Renseignements : 04 76 34 87 30.

en
bref

► Pour une stratégie de développement économique

La communauté de communes du Trièves va lancer courant 2013 une étude pour l'élaboration d'une véritable stratégie de développement économique du territoire et pour sa mise en œuvre. Cet accompagnement couvrira tous les champs du développement économique (immobilier d'entreprise dont création de nouvelles zones d'activités, commerce-artisanat, agriculture, forêt-bois et tourisme). Un cabinet spécialisé sera chargé de définir un diagnostic économique complet du Trièves (ses caractéristiques, son potentiel, ses forces et ses faiblesses), et d'élaborer un projet de développement. Un plan d'actions sur 3 ans sera alors mis en œuvre.

Pratique • Tél. : 04 76 34 49 14

Emploi/formation

Un forum de l'emploi s'est tenu en mars dernier à Mens. Porté par la CCT, le Conseil général, Pôle emploi et la Mission locale, il a permis à une centaine de personnes de collecter des informations et de rencontrer des employeurs potentiels (administrations, entreprises et associations). Une initiative largement appréciée.

Urbanisme

Schéma de Cohérence territoriale

Pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2013, le dossier complet du SCOT (Schéma de Cohérence territoriale de la région urbaine de Grenoble est ouvert à la consultation au siège de la Communauté de communes du Trièves (chemin ferrié, Monestier de Clermont). Ce document d'urbanisme détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements etc..., dans un environnement préservé et valorisé.

Les documents sont aussi à découvrir sur le site : www.scot-region-grenoble.org

Patrimoine Des cartes pour mémoire

La CCT s'est portée acquéreuse de 2000 cartes postales datant de la 1ère moitié du XX^{ème} siècle. Cette collection de photographies prises sur l'ensemble des communes du Trièves sera présentée de manière originale à l'occasion des prochaines journées du patrimoine. Rendez-vous en septembre...

L'évènement
de l'été
2 jours en
bleu et vert !



Depuis l'automne des dizaines de bénévoles et de techniciens s'investissent pour faire de la prochaine Fête du bleu un évènement d'envergure. Les ateliers au nombre de 5 (diversité culturelle, animaux-agriculture, animations-concerts-spectacles, décoration, buvettes) sont ouverts à toutes celles et ceux qui souhaitent donner un coup de main. Pour les autres : rendez-vous à Gresse-en-Vercors les 10 et 11 août !

Pratique • Office de tourisme Gresse-en-Vercors
tél. : 04 76 34 33 40 / APAP tél. : 04 75 48 56 30

Tourisme

► Pour bien venir en Trièves

L'office de tourisme intercommunal du Trièves fera paraître au début du mois de mai ses brochures 2013. Outils de communication indispensables, ces documents rassemblent toutes les informations pratiques à destination de tous ceux qui veulent découvrir les multiples atouts touristiques du Trièves. Dans le même temps, un nouveau site internet devrait rapidement permettre d'améliorer la promotion du territoire.

Pratique • tél. : 04 76 34 11 22

Economie De Clermont aux Carlares

Après quelques années d'inoccupation faute de repreneurs, le bâtiment relais construit en 2004 pour installer la société Créadis (aujourd'hui liquidée) a été vendu par la Communauté de communes du Trièves à la société De Clermont. Cette entreprise historique implantée à Monestier de Clermont est spécialisée dans la fabrication et la vente d'articles chaussants (semelles, accessoires confort, lacets etc...). Elle est actuellement installée dans les anciens locaux de l'usine Allibert active au début du siècle dernier. Ce déménagement dans des locaux plus modernes et plus fonctionnels permettra le maintien des 45 emplois. Il permettra également une réorganisation du système de production et un réaménagement des différents postes de travail pour une meilleure efficacité. Robert Riotton, vice-président en charge de l'économie exprime une espérance partagée : « il faut que ce déménagement permette à cette grande entreprise du territoire de conforter sa place de leader sur le marché très concurrentiel des articles chaussants ».

Pour acheter local

La Communauté de communes du Trièves va éditer avant l'été une plaquette des producteurs locaux faisant de la vente directe. Elle sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres et dans les offices de tourisme. L'objectif est de renforcer le lien entre producteurs et consommateurs afin de favoriser les circuits court et de porter à connaissance des habitants et des touristes de passage la liste des contacts et des produits distribués par ces producteurs.



Petite enfance

Un grand pas pour les tout-petits

Les trois chef-lieux de canton ont désormais chacun un équipement pour l'accueil des jeunes enfants. Portrait du dernier né, le multi-accueil "les p'tits hêtres" à Clelles.

A l'origine, une forte demande de places persistait sur le canton de Clelles. Les parents se retrouvaient dans l'obligation de confier leurs enfants aux structures de Mens et Monestier de Clermont. Souvent, seule une inscription sur liste d'attente leur était proposée. Pour mettre un terme à cette situation, l'ex-communauté de communes de Clelles en collaboration avec la commune de Clelles prenait la décision de créer un nouvel équipement en partenariat avec l'Association trièvoise pour la garde des jeunes enfants, déjà gestionnaire des P'titous du Trièves à Mens, qui accomplit un important travail dans le domaine de la petite enfance. Ce choix d'une seule et même association porteuse et d'une direction unique permettait d'envisager une réelle optimisation des coûts. Les assistantes maternelles du secteur ont été consultées afin que l'ouverture du lieu ne nuise pas à leur activité de garde à domicile. Le nombre de places limité à dix est d'ailleurs le fruit de cette réflexion commune. Les portes des P'tits z'Hêtres se sont ouvertes au mois de janvier 2013. Pour en arriver là, il aura fallu la forte implication technique et financière de la

communes de Clelles qui tout en améliorant la qualité de service sur le territoire a su valoriser son patrimoine bâti. Le projet a également bénéficié des financements de la CAF et de la MSA.

Quel budget pour fonctionner ?

Aujourd'hui, les associations qui gèrent les structures d'accueil de la petite enfance fonctionnent avec les aides de la CAF, du Conseil général, de la CCT et la participation des familles. Pour 2013, le budget de la CCT prévoit une enveloppe de 295 250 € à destination de ces structures. Le désengagement progressif du Conseil général de l'Isère⁽¹⁾, représentera un manque à gagner de 80000 euros d'ici 2016. Dans ce contexte, Frédérique Puissat, vice-présidente en charge du secteur, regrette une certaine pénalisation des territoires ruraux ; elle affirme qu'il faudra maintenant s'appuyer sur le principal partenaire qu'est la CAF. Les efforts financiers futurs vont peser de plus en plus lourdement sur le budget de la CCT qui fera tout son possible pour garder le cap, tant lui paraît primordial pour les familles, le service public de la petite enfance ❖

⁽¹⁾Considérant que la petite enfance est une compétence des communes, des communautés de communes et de la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil général revote à la baisse certaines de ses aides sur ce secteur (voir article Isère Magazine n°134 / avril 2013 / www.isere-interactive.fr/magazines).

Pour la directrice des "P'tits z'Hêtres", ce lieu enrichit incontestablement l'offre de garde sur le Trièves. Il permet notamment aux familles des communes les plus éloignées d'envisager de nouvelles solutions.



Accueil de 3 mois à 6 ans, du lundi au vendredi de 8h à 18h.
10 places 8 personnes (direction + animatrices + cuisinière).
Tarifs selon ressources

Petite enfance

► Les structures du Trièves

A Mens : multi accueil « les P'titous du Trièves »
Tél. : 04 76 34 86 98

A Clelles : multi accueil « les P'tits z'Hêtres »
Tél. : 09 60 13 09 80

A Monestier de Clermont :

multi accueil « le P'titjou »

Tél. : 04 76 34 12 96

« la P'tite récré » garderie itinérante

(Miribel-Lanchâtre et Avignonet)

Tél. : 06 78 21 89 79

A Gresse en Vercors : « les Mistouflets »

Tél. : 04 76 34 32 90

Relais Assistantes Maternelles

Mens et Clelles Tél. : 04 76 34 27 03

Monestier Tél. : 04 76 34 24 05

PRATIQUE

A votre service !

Contactez le lieu de votre choix ou rendez vous directement sur place

	Clelles Tél. : 04 76 34 44 29	Mens Tél. : 04 76 34 67 66	Monestier de Clt Tél. : 04 76 34 11 22
Lundi	9h-12h/14h-17h	8h30-12h/13h30-17h	8h30-12h/14h-17h
Mardi	9h-12h/14h-17h	8h30-12h/13h30-17h	8h30-12h/14h-17h
Mercredi	Fermé au public	Fermé au public	8h30-12h
Jeudi	9h-12h/14h-17h	8h30-12h	8h30-12h/14h-17h
Vendredi	9h-12h	Fermé au public	8h30-12h/14h-17h

❖ PLACE DE L'ÉGLISE ❖

❖ RUE DU BREUIL ❖

❖ 300 CHEMIN FERRIER ❖

Horaires des déchetteries

	Clelles	Mens	Monestier de Clt
Lundi			9h-12h et 15h-18h
Mardi		15h-18h	
Mercredi		9h-12h	9h-12h et 15h-18h30
Jeudi			
Vendredi		15h-18h	
Samedi	9h-12h	9h-12h et 15h-18h30	9h-12h et 15h-18h30

en bref

Enfance / jeunesse

► Programmes et tarifs communs

Le service enfance-jeunesse de la CCT et l'AFR du canton de Clelles organisent en commun les séjours de vacances proposés aux 7-17 ans. Pour une communication efficace, un seul et même programme est distribué à chaque période de vacances. Une harmonisation qui accompagne celle des tarifs permettant ainsi une légitime égalité de traitement. Afin qu'elle puisse proposer des prix de séjours identiques, l'AFR du canton de Clelles se voit attribué une subvention complémentaire. La CCT prend en charge de 40 à 85 % du coût réel de chaque séjour ou mini-camp permettant ainsi aux familles du Trièves d'accéder, chacune selon son quotient familial à des prix intéressants.

Renseignements :

La MEJ à Mens : 04 76 34 27 02

Le Granjou à Monestier : 04 76 34 28 42

L'AFR à Clelles : 04 76 34 48 54

AGENDA

Conseil communautaire

Lundi 27 mai 2013 à 18h30
St-Martin de Clelles

Conseil communautaire

Lundi 24 juin 2013 à 18h30
St-Martin de Clelles



Directeur de publication : Samuel Martin
Conception générale, réalisation, photographies et impression : imprimerie Grafi (FMU).
illustration Fête du Bleu : Efix / Pierre Do. Tirage 6000 ex / distribution La Poste

n°3 ► PARUTION PRÉVUE : OCTOBRE 2013

